



## **PRIVATISATION DE L'AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC**

### **Revue de presse - Médias**

MetroNews	Privatisation de Toulouse-Blagnac : le Conseil d'Etat donne son feu vert
France soir.fr	Toulouse-Blagnac : privatisation l'aéroport de vendu pour moitié aux Chinois
Les Echos.fr	Aéroport de Toulouse : la meilleure offre pose un problème juridique



## POSITION DE VILLE & AÉROPORT SUR LA PRIVATISATION DE L'AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC

### Ouverture du capital de la Société Aéroportuaire de Toulouse-Blagnac (SATB)

- Ville et Aéroport demande le maintien d'un actionnariat public pour la gestion de cet équipement stratégique

Le gouvernement a décidé à la mi-juillet, conformément à la loi du 20 avril 2005, de lancer la procédure d'ouverture du capital de la société aéroportuaire de Toulouse-Blagnac. L'Etat, aujourd'hui propriétaire de 60% du capital de la société qui gère les activités de l'aéroport, s'apprête à céder dans un premier temps 49,9% de ses parts. Les candidats ont jusqu'à la mi-septembre pour déposer leurs offres indicatives et jusqu'à la fin octobre pour déposer les dossiers complets, qui seront examinés dans le courant du mois de novembre.

D'ores et déjà, plusieurs groupes privés ont manifesté leur intérêt pour cette acquisition, ainsi que des fonds d'investissement comme EDF Invest ou CDC Infrastructure (filiale à 100% de la Caisse des Dépôts). Cette opération pourrait rapporter à l'Etat autour de 150 M€.

**Pour Ville et Aéroport, il est impératif qu'un actionnariat public (pacte d'actionnaire) majoritaire soit maintenu face aux groupes privés. En effet, pour les collectivités locales et la Chambre de Commerce et d'Industrie, liées par un pacte d'actionnaires et qui détiennent ensemble 40% du capital de SATB, il est essentiel que cet équipement stratégique continue à être contrôlé par la puissance publique.** En conséquence, tous les partenaires sont prêts à assumer leurs responsabilités en proposant d'acquérir des parts supplémentaires dans la société aéroportuaire, dans le cadre du second appel d'offre programmé ultérieurement par l'Etat et qui concernera 10,1% du capital.

**L'aéroport de Toulouse-Blagnac constitue en effet un outil vital pour la dynamique économique de tout le Grand Sud-Ouest et il joue un véritable rôle de service public pour le transport des personnes et des biens de plusieurs régions.** Le développement de ses activités ne peut se concevoir que dans une approche globale du territoire, avec toujours à l'esprit la prise en compte des conséquences environnementales de la croissance du trafic. Depuis ces dernières années, on assiste à une évolution positive dans ce domaine, puisqu'à l'augmentation du trafic passagers est associée une baisse du nombre de mouvements. Ainsi les chiffres du mois d'août confirment cette tendance : augmentation de 2,2% du nombre de passagers et baisse concomitante de 2,6% du nombre de mouvements d'avions. L'empport moyen des vols commerciaux, en progression constante, atteint cette année 112 passagers par vol.

**Par ailleurs, suite à leurs demandes, les collectivités locales ont reçu l'assurance du gouvernement qu'elles seront pleinement associées à la mise en œuvre de la procédure en cours et qu'elles seront consultées sur les aspects industriels et sociaux des offres des candidats,** un point très important pour l'ensemble des salariés de SATB qui sont passés récemment du statut Chambre de Commerce et d'Industrie vers celui des sociétés aéroportuaires, codifié par une convention collective.

**Ville & Aéroport**